



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'un pôle multimodal sur le secteur de l'ancienne gare de Pacy-sur-Eure

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Pacy-sur-Eure

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Yves LELOUTRE, Maire de PACY SUR EURE

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 3 7 7 4 0 0 0 1 8

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41	Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs : soumis à examen au cas par cas pour les aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités ou plus

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objectif du projet est de créer un pôle multimodal avenue des Poilus à proximité de l'ancienne gare de Pacy-sur-Eure.

La phase de chantier est prévue pour une durée de 12 à 18 mois selon le phasage.

À l'issue des travaux, le pôle disposera des équipements suivants : 4 places bus, 2 stationnements de cars, 61 places véhicules légers, 2 places PMR (Personne à Mobilité Réduite), 4 places véhicules électriques, 3 places camping cars, des toilettes publiques, un abris pour les deux roues.

Le site est actuellement occupé par un la présence de wagons, un parc dans lequel existe le monument aux morts et une zone de stationnement de bus. Le projet comprend le retrait des wagons stationnés et de la zone de bus et une modification du parc. Le monument aux morts reste en place.

## **4.2 Objectifs du projet**

Ce projet a pour objectif de :

- regrouper les transports collectifs ;
- créer des zones de stationnement afin d'inciter l'utilisation de la gare de Pacy-sur-Eure, localisée au sud du site et desservant les gares SNCF de Vernon et Bueil ;
- promouvoir le co-voiturage et d'éviter le stationnement "ventouse" à Pacy-sur-Eure.

Ce projet prend en compte le développement des transports collectifs par la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération dans le cadre de son Plan Local de Déplacements et de son Plan Energie Climat Territorial.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La phase de chantier est prévue pour une durée de 12 à 18 mois selon le phasage. Le démarrage des travaux est prévu pour novembre/décembre 2021.

Les déblais / remblais sont estimés à environ 2 200 m3 pour le terrassement de la structure des voiries. Sur ces 2 200 m3, 1 200 m3 seront remis en remblais au droit du site, le reste fera l'objet d'une évacuation en filière adaptée.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Une fois les différents aménagements réalisés, le pôle d'échange disposera d'équipements répartis de la manière suivante :

- 4 places pour les bus
- 2 stationnements cars
- 61 places pour les véhicules légers
- 2 places pour les personnes à mobilité réduite
- 4 places pour les « Véhicules Electriques»
- 3 places camping cars
- Un toilette public
- Abris 2 roues

Cf. Annexe complémentaire n°1

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Non concerné

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
hectare	0,9 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Avenue des Poilus sur la commune  
de Pacy-sur-Eure

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 3 8 ' 6 7 " 40 Lat. 4 9 ° 0 1 ' 5 1 " 66

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Zones naturelles les plus proches sont situées à environ : - 550 m à l'ouest (Natura 2000 la Vallée de l'Eure, ZNIEFF I le Coteau de Val Morin et Znieff II la vallée de l'Eure d'Acquigny à Menilles, la base ballée de l'Iton) ; - 950 m à l'est (ZNIEFF I les Hauts Prés à Pacy-sur-Eure, ZNIEFF II a vallée de l'Eure d'Acquigny à Menilles, la base ballée de l'Iton). Cf. Annexe 6
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eglise Saint -Aubin à environ 500 m à l'ouest du site, non impactée par le projet. Le périmètre de protection de l'église est de 500 m. Il recoupe la partie ouest du site.  Cf. Annexe complémentaire n°1
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La société ECOSPHERE a réalisé une expertise zone humide sur l'emprise du site. Le rapport conclut à l'absence de zone humide sur l'aire d'étude selon les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 fixant les critères de délimitation des zones humides.  Cf. Annexe complémentaire n°2

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune couverte par PPRI mais le site est en dehors de l'emprise de ce PPRI Pas de PPRT sur la commune  Cf. Annexe complémentaire n°3  Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de résultats sur la base de données SIS
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon base SIGES Seine-Normandie
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Périmètre de protection le plus proche à 600 mètres au sud, sud-est du site  Cf. Annexe complémentaire n°4
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pointe ouest du site se trouve dans la zone de servitude de protection des monuments historiques inscrits, mais le projet ne modifie pas cette zone du site.  Cf. Annexe complémentaire n°1
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé à environ 620 m à l'ouest d'une zone Natura 200, Directive Habitat (Vallée de l'Eure). Cf. Annexe 6
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pointe ouest du site se trouve dans la zone de servitude de protection des monuments historiques inscrits, mais le projet ne modifie pas cette zone du site. L'Eglise Saint -Aubin est localisée à 470 m de la pointe ouest du site. Elle n'est pas impactée par le projet

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les toilettes publiques prévus seront raccordés au réseau d'alimentation en eau potable. Aucun impact prévu sur les eaux souterraines (besoin ou rejets). Les volumes d'eau potable utilisés seront négligeables.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais / remblais sont estimés à environ 2 200 m <sup>3</sup> pour le terrassement de la structure des voiries. Sur ces 2 200 m <sup>3</sup> , 1 200 m <sup>3</sup> seront remis en remblais au droit du site, le reste (1000 m <sup>3</sup> ) fera l'objet d'une évacuation en filière adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard du projet (conservation du parc existant et aménagement) et de l'absence de zones protégées pour la faune et la flore, le projet ne créera pas de perturbations pour la faune et la flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé à environ 620 m à l'ouest d'une zone Natura 200, Directive Habitat (Vallée de l'Eure). Les aménagements ne sont pas de nature à impacter la zone Natura 2000 (stationnements, parc) Cf. Annexe 6

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé au sein de zones résidentielles et commerciales, il n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est répertorié pour les risques suivants : - retrait et gonflement des argiles, exposition faible à moyenne ; - zone sismique très faible. Le site est non concerné par les risques liés à la présence de cavités. Cf. Annexe complémentaire n°5
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif du projet est de favoriser le recours aux transports collectifs et le co-voiturage en mettant à disposition des zones de stationnement . L'impact du projet vise à une diminution /rationalisation du trafic
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne génère pas de bruit continu. Seule la zone de stationnement va être concernée par un bruit limité lié au stationnement et aux accès et départs de cet espace compte tenu des vitesses limitées. Le site est localisé en zone urbaine, il ne va pas générer une nouvelle source de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone de stationnement ne va pas générer d'émissions.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la mise en place de mâts d'éclairage sur le parvis et de candélabres sur les parkings et voiries. L'éclairage prévu est aux normes PMR et respecte le décret antipollution lumineuse.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone de stationnement va générer de rejets dans l'air ambiant liés à la circulation de véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet comprend l'imperméabilisation complémentaire de 3 549 m<sup>2</sup>. Actuellement, les eaux pluviales sont rejetées vers le rû (non nommé) sans aucune gestion via des avaloirs. Le réseau futur a été dimensionné selon la période de retour décennale. Il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (BV + projet &lt; 1 ha). Le projet prévoit la mise en place d'avaloirs ou de grilles avec décantation pour les orienter vers les noues de stockage, puis un rejet à débit limité vers le rû. Le projet comprend une aire de stationnement de camping cars avec sanitaires. Ils seront raccordés au Réseau d'Eaux Usées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un réseau d'Eaux Usées est prévu pour l'aire de stationnement de camping-car et les sanitaires. Il sera raccordé au réseau existant, Avenue du Général de Gaulle.</p> <p>Au regard de la nature de ces rejets et de leur traitement, le projet n'est générateurs d'effluents</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extrémité ouest de la zone du projet, qui se situe dans le périmètre de protection de l'Eglise Saint-Aubin, n'est pas modifiée (espace vert conservé). Ce projet ne porte pas atteinte à cette Eglise.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet susceptible de se cumuler avec le projet dans les bases de données de l'Autorité Environnementale.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'objectif du projet est de réduire la circulation avec la création de zones de stationnement pour le transport collectif et le covoiturage. Des bornes de recharge pour les véhicules électriques sont également prévues.

Les eaux de ruissellement, seront dans le cadre du projet, gérées par un système de décantation avant envoi vers les noues de stockage puis rejet au milieu naturel, ce qui n'était pas le cas actuellement (rejet sans gestion).

L'éclairage du site est conçu pour respecter le décret antipollution lumineuse.

La plantation de nouveaux arbres est prévue dans le cadre du projet.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du projet et de ses objectifs en lien avec une amélioration du cadre de vie sur la commune et des aspects environnementaux déjà pris en compte, il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

La gestion des eaux pluviales, principal impact du projet, est améliorée par rapport à l'existant.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe complémentaire n°1 : Périmètre de protection de l'Église Saint-Aubin Annexe complémentaire n°2 : Rapport ECOSPHERE Annexe complémentaire n°3 : Extrait du PPRi sur la commune de Pacy-sur-Eure Annexe complémentaire n°4 : Périmètre de protection des captages sur Pacy-sur-Eure Annexe complémentaire n°5 : Risques naturels au droit du site d'étude

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PACY SUR EURE

le,

09 JUILLET 2021

Signature

